

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**BUDGET PRIMITIF 2018**

Délibération : **03.2018.017**

Transmis en préfecture le :

**22 mars 2018**

Séance du : **20 mars 2018**

Compte-rendu affiché le **23 mars 2018**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **14 mars 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,  
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,  
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès  
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette  
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine  
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle  
PICHERIT( à partir de la délibération  
03.2018.014), François VURPAS(absent à partir  
de la délibération 03.2018.018), Marie-Paule  
GAY, Yves GAVAUT(à partir de la délibération  
03.2018.017), Lucienne DAUTREY, Philippe  
MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY,  
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

**Membres absents excusés à la séance :**

Marylène MILLET, Olivier BROSSEAU, Anne-Marie  
JANAS, Gilles PEREYRON

**Pouvoirs :**

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Olivier  
BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie  
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles  
PEREYRON à Thierry MONNET

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON**

**I - Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2018**

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du conseil municipal du 23 janvier 2018 a permis une information sur le contexte socio-économique et la situation financière de la collectivité afin d'éclairer les choix du budget primitif.

**EQUILIBRE GENERAL BUDGET 2018**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	10 528 061	Impôts locaux	12 245 000
		Autres impôts et taxes	3 656 919
Dépenses de gestion (charges de structure et d'activité, subventions aux associations et participations)	7 579 807	Dotations et compensations	3 130 463
Intérêts de la dette	300 000	Produits des services (tarifs et revenus des immeubles)	1 244 297
		Recettes financières	200
Charges exceptionnelles	55 900	Recettes exceptionnelles (hors cessions)	246 600
Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)	1 021 776	Opérations d'ordre	37 929
(024)	1 018 241		
<b>TOTAL</b>	<b>20 561 388</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 561 388</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	4 120 517	Opérations (2)	1 036 223
		Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)	11 062 876
Restes à réaliser en dépenses	882 520	Restes à réaliser en recettes	35 000
Dépenses imprévues	20 000	Recettes d'équipement (FCTVA, TLE)	420 000
Subventions - fonds de concours versés par la ville (204), cautions versées et participations : Loi SRU, FIC 2018, Barolles, Plan Façades, PIG loyers maîtrisés	324 700	Subventions d'investissement et cautions perçues	131 000
Subv. Équipement La Mouche	187 537		
Subv. Équipement FLPA (Colombier)	91 471	Cession d'immobilisation (024)	258 000
Remboursement de la dette en capital	852 000	Nouvel Emprunt	2 000 000
CLTR	1 616 000	CLTR	( 618 000)
Opérations d'ordre	1 018 241	Opérations d'ordre	11 062 876
		Affectation du résultat 2017	841 192
Deficit d'investissement 2017	266 159		
<b>TOTAL</b>	<b>10 012 813</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 012 813</b>

## I - 1 Finances publiques et environnement macro-économique

Les tendances décrites précédemment ont été confirmées par l'insee dans ses publications du mois de février 2018 ( Informations Rapides n° 38, 52, 53, 54 et 55).

Concernant l'économie, différents indicateurs mettent en exergue une légère hausse de la croissance du P.I.B. Il est possible de relever en ce sens une croissance de la consommation des services, une accélération des exportations et un investissement soutenu dans le bâtiment. L'investissement des entreprises non financières accélère mais la consommation des ménages ainsi que les travaux publics ralentissent. Il résulte de ces éléments des prix à la consommation qui sont stabilisés et évoluent toujours de manière très modérée de 1,2% sur un an.

Au vu de ce contexte positif, le taux de chômage France Métropolitaine diminue pour atteindre 8,6% de la population active au dernier trimestre 2017.

## I - 2 Les mesures contenues dans les lois de finances et la loi de programmation des Finances Publiques

Les principales mesures contenues dans les lois de finances ont été présentées lors du Rapport d'Orientations Budgétaires. En synthèse, la ville de Saint Genis Laval continue en 2018 à être contributrice au FPIC et à percevoir une Dotation Globale de Fonctionnement

En matière fiscale, la réforme de la taxe d'habitation n'impacte pas le budget puisque la ville est compensée intégralement par un dégrèvement du montant de l'impôt qui est pris en charge par l'Etat et garantit le même niveau de recettes aux collectivités locales.

Les objectifs en matière d'évolution des déficits, des dépenses et de la dette publique ainsi que le nouveau dispositif relatif aux pactes de confiance entre l'Etat et les plus grandes collectivités locales ont bien été intégrés dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 qui a été publiée le 23 janvier 2018.

Dans ce contexte, la préparation budgétaire s'est appuyée sur la programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement.

Celle-ci a été construite en intégrant :

- les éléments connus du contexte (FPIC, dotation globale de fonctionnement, allocations compensatrices, revalorisation des bases fiscales et ralentissement du dynamisme des droits de mutation...),
- la volonté de stabiliser l'autofinancement à deux millions d'euros au service du financement de l'investissement,
- une stabilité des taux communaux de fiscalité locale,
- un recours résiduel à l'emprunt pour financer les équipements structurants prévus au sein de la section d'investissement.

Ce cadrage et cette programmation ont ainsi permis de bâtir un budget en équilibre, avec une stabilité du budget de fonctionnement -notamment des dépenses- tout en augmentant le volume d'investissement.

## II - Les grands axes du budget primitif 2018

### II - 1 Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2018 a été construit, comme les années précédentes, avec la volonté de maintenir l'autofinancement au niveau le plus élevé possible pour financer les projets d'investissement sans augmenter la pression fiscale, ce qui implique de s'interroger de manière systématique sur chaque service proposé et donc sur chaque dépense.

Ainsi, cette année encore la pression fiscale communale sur les contribuables est inchangée.

#### A- Dépenses de fonctionnement

**Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2018 est de 18,46M€.**

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Écart entre Réalisé 2017 et BP 2018	Évol. % entre Réalisé 2017 et BP 2018	Évol. % entre BP 2017 et BP 2018
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 079 502 €	3 803 841 €	3 607 548 €	-196 293 €	-5,2%	-11,6%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	10 107 962 €	10 126 071 €	10 528 061 €	401 989 €	4,0%	4,2%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	335 000 €	353 367 €	430 000 €	76 633 €	21,7%	28,4%
022 - DEPENSES IMPREVUES	30 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €	#DIV/0!	-50,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 552 557 €	3 413 616 €	3 527 258 €	113 642 €	3,3%	-0,7%
66 - CHARGES FINANCIERES	335 000 €	274 267 €	300 000 €	25 733 €	9,4%	-10,4%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 790 €	76 510 €	55 900 €	-20 609 €	-26,9%	254,0%
<b>Total Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>18 455 810 €</b>	<b>18 047 672 €</b>	<b>18 463 768 €</b>	<b>416 096 €</b>	<b>2,3%</b>	<b>0,0%</b>

**Les choix de gestion ainsi que la réinternalisation de certaines missions, effectués ces dernières années permettent de stabiliser le budget qui évolue de 0% par rapport au budget précédent (+8 K€).**

#### • Les charges de personnel

Le budget 2018 résulte des traditionnels efforts faits pour contraindre la section de fonctionnement ainsi que des moyens humains, en année pleine, pour répondre à certaines obligations (élections, état civil: carte d'identité, autorisation de sortie du territoire).

Les charges de personnel augmentent de 416 K€ par rapport aux réalisations 2017 et ce malgré la recherche d'optimisations constantes aussi bien dans l'organisation que dans les processus. Notons que sur 2018 le budget intègre l'ensemble des coûts salariaux relatifs à la gestion du Mixcube qui sont évalués à 387 K€. Aussi, l'évolution de la masse salariale n'est que de +1,2% si l'on retire ces données.

La collectivité supporte également les augmentations "classiques" de cotisations et de charges prévues par les lois de finances ainsi que le glissement vieillesse-technicité auquel il faut rajouter l'application en année pleine des avancements de fin d'année.

D'autres facteurs exogènes impactent également la masse salariale comme par exemple le fonctionnement de la nouvelle classe de maternelle du groupe scolaire Paul Frantz en année pleine, la mise en œuvre de la Convention d'Occupation Précaire pour les logements des policiers municipaux, le remplacement nécessaire de certains agents en congés longue maladie ou longue durée pour maintenir un service public de qualité.

- **Les charges à caractère général**

Elles baissent par rapport au budget précédent (-11,6%) et par rapport au réalisé 2017 (-196 K€). C'est la résultante d'une politique volontariste de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La Maison de Quartier Mixcube est désormais gérée en régie et non plus par un délégataire ce qui modifie les prévisions budgétaires : si le compte 611 diminue logiquement, à l'inverse, des crédits doivent être prévus sur d'autres comptes. Ainsi, les frais (carburants, téléphonie, accès internet,...) et les achats nécessaires aux activités et au fonctionnement de l'équipement sont désormais effectués et suivis directement par les services (alimentation, maintenance, transports collectifs, intervenants,...) ce qui entraîne une hausse logique des prévisions budgétaires de toutes les natures comptables concernées.

D'autres évolutions s'expliquent par des modifications dans le mode de gestion des prestations qui évoluent pour plus d'efficacité. Le service est suivant les cas, soit réinternalisé (nettoyage des locaux) ou soit au contraire externalisé (infographie pour les publications). Ces décisions impactent, en sens contraire, les charges à caractère général et les charges de personnel. De manière résiduelle, d'autres variations s'expliquent par le choix d'accompagner davantage les utilisateurs et de renforcer les moyens affectés aux services proposés (maintenance externalisée pour les vidéoprojecteurs interactifs et le parc informatique des écoles).

- **Les atténuations de produits** regroupent la pénalité SRU et le FPIC.

Les atténuations de produits sont évalués à 430 K€ pour 2018 du fait de la progression du prélèvement SRU. Ce dernier est calculé par l'État en fonction de la différence entre l'objectif de 25 % de logements conventionnés et le nombre effectif de logements sur le territoire de la commune. L'État tient compte des subventions versées par la commune et les déduit intégralement du montant à verser.

L'État a choisi de stabiliser et de ne pas augmenter au niveau national le montant du F.P.I.C. Une très légère évolution a été budgétée du fait de la bonne santé financière et économique de l'agglomération Lyonnaise et de variations individuelles toujours possibles.

- **Les autres charges de gestion courante** ont été prévues à hauteur de 3,5 millions d'euros et ne connaissent pas d'évolutions significatives par rapport à 2017.

Ce chapitre regroupe principalement les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations continuent d'être un des postes budgétaires les plus importants au sein du budget communal (2,44 millions d'euros et 13,2% des dépenses réelles de fonctionnement). Comme les années précédentes, les subventions aux associations feront l'objet de délibérations spécifiques prévues à l'ordre du jour de ce même Conseil municipal.

Les subventions d'équilibre évoluent aussi en fonction de contraintes exogènes qui doivent être prises en compte dans les prévisions comme pour le budget principal. Ainsi la masse salariale du personnel mis à disposition est soumise aux mêmes contraintes que celles évoquées précédemment pour le budget principal.

	BUDGET 2017	REALISE 2017	BUDGET 2018	REALISE 2018	RECOURS 2018	VARIATION 2018
CCAS	311 182	261 988	316 446	54 457	20,8%	1,7%
LA MOUCHE	488 143	446 913	488 233	41 320	9,2%	0,0%
<b>Total (Cant.)</b>	<b>799 325</b>	<b>708 901</b>	<b>804 679</b>	<b>95 777</b>	<b>13,8%</b>	<b>0,7%</b>

Les subventions versées à destination du CCAS et du budget annexe ne connaissent pas de variations puisqu'on ne constate qu'un écart global de seulement 5 k€ (soit 0,7%) de budget à budget.

Les écarts entre les réalisations et les prévisions relèvent de l'optimisation des dépenses conduite tout au long de l'année. L'objectif pour 2018 était d'absorber l'évolution de la masse salariale et de conserver les flux financiers au même niveau que l'année précédente comme attendu de la ville et de l'ensemble des partenaires associatifs.

L'affectation du résultat ainsi que la progression des recettes expliquent toujours l'absence de besoin de financement pour 2018 en fonctionnement pour les deux FLPA.

- Les **charges financières** sont en baisse de 35 K€ par rapport au budget 2017 et s'élèvent à 300 000€ pour 2018.

Les taux d'intérêts restent à des niveaux toujours négatifs ce qui minore les charges de fonctionnement sur les deux CLTR (intérêts payés sur la base de taux variables en fonction de l'utilisation des fonds) ainsi que sur les emprunts à taux variables.

- Les **dépenses imprévues** ont été ajustées en fonction du réalisé des années antérieures.
- Les **charges exceptionnelles** correspondent comme les années précédentes à des intérêts moratoires que la ville est susceptible de payer, ou à des annulations de titres de recettes ou de créances facturées aux usagers sur exercice antérieur. Elles augmentent car elles comprennent également cette année 43 900,37 € versée à des associations pour financer des départs en retraite de salariés.

## B- Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élevaient quant à elles à 20,5 M€. Cette stagnation des recettes révèle toutefois des évolutions très différentes.

	BP 2017	Réalis 2017	BP 2018	Écart BP 2018 vs BP 2017	Évol. % BP 2018 vs BP 2017	Évol. % Réalis vs BP 2017
013 - ATTENUATION DE CHARGES	177 800 €	249 245 €	112 600 €	-136 645 €	-54,8%	-36,7%
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	873 869 €	917 318 €	887 768 €	-29 551 €	-3,2%	1,6%
73 - IMPOTS ET TAXES	15 831 946 €	15 987 195 €	15 901 919 €	-85 276 €	-0,5%	0,4%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 045 481 €	3 182 906 €	3 130 463 €	-52 443 €	-1,6%	2,8%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	359 786 €	357 436 €	356 530 €	-906 €	-0,3%	-0,9%
76 - PRODUITS FINANCIERS	220 €	217 €	200 €	-17 €	-7,9%	-9,1%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	156 050 €	197 049 €	134 000 €	-63 049 €	-32,0%	-14,1%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 445 142 €</b>	<b>20 811 147 €</b>	<b>20 624 479 €</b>	<b>-178 663 €</b>	<b>-0,9%</b>	<b>0,9%</b>

Des évolutions différentes sont constatées si l'on compare les prévisions 2018 aux prévisions 2017 ou aux réalisations 2017.

Le dynamisme des réalisations 2017 s'explique principalement par des recettes exceptionnelles (la donation «Bagne») ou conjoncturelles (les droits de mutations).

De manière synthétique on prévoit en matière de baisse de recettes une diminution de la D.G.F (-80 k€ en 2018 par rapport 2017), des droits de mutation (-100 k€ par rapport au BP 2017) et des remboursements de charges et de rémunérations relatives au personnel absent (-65k€).

Il convient de souligner dès à présent que le budget a cependant été équilibré sans aucune augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale.

Le chapitre 70 **ventes de produits - prestations de services** regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux (locations de salles, accueil périscolaire, participations des familles dans les crèches municipales, usagers de la Médiathèque...).

### Le chapitre 73 des **impôts et taxes**

Il est essentiellement constitué de la fiscalité directe locale qui est évaluée à 12,245 M€ en 2018. Cette hypothèse intègre la revalorisation forfaitaire des bases votée par l'État qui est de + 1,24% dans la loi de finances pour 2018 et de l'évolution physique prévisionnelle des bases fiscales qui est présentée dans la délibération spécifique relative au vote des taux communaux également prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal sans augmentation des taux communaux et ce pour la neuvième année consécutive.

Plus globalement, ce chapitre de recettes correspond à 77,5% des recettes réelles de fonctionnement et ne progresse que de + 0,4% de BP à BP ce qui explique la stabilité générale des recettes.

Le tableau ci-dessous détaille les taxes incluses dans ce chapitre :

<b>Libellé</b>	<b>Montant 2018</b>
<b>TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION</b>	<b>12 245 000,00</b>
<b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION</b>	<b>1 880 000,00</b>
<b>ATTRIBUTION DOTATION SOLIDARITE</b>	<b>190 383,00</b>
<b>FNGIR</b>	<b>184 206,00</b>
<b>TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES</b>	<b>4 830,00</b>
<b>TAXE SUR L'ELECTRICITE</b>	<b>434 300,00</b>
<b>TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION</b>	<b>850 000,00</b>
<b>DROITS DE PLACE / FOIRE SAINTE CATHERINE</b>	<b>43 200,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 831 919</b>

La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole du Grand Lyon et le FNGIR, qui est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle, sont prévus à l'identique.

L'attribution de compensation a été légèrement minorée de manière prévisionnelle du fait de transfert effectif et évalué de quelques compétences transférées à la Métropole de Lyon (Immeubles menaçant ruines, Défense extérieure contre l'incendie (DECI), Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis) en lien avec la Loi Maptam (délibération également prévue dans le cadre de ce conseil municipal).

La taxe sur la consommation finale d'électricité a été prévue sur la base des années précédentes en intégrant une légère hausse compte tenu de l'augmentation des consommations.



Le chapitre 74 des dotations et participations représente 15% des recettes réelles de fonctionnement avec 3,1 M€ en 2018. Ces recettes peuvent se détailler ainsi :

Libelle	Montant 2018
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	1 245 000
Dotations de l'État versées en compensation d'exonérations de fiscalité	413 700
Participation de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour les postes et les actions Contrat de ville	48 862
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ASRE + ETAT)	112 600
CAF CEJ, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux, Mixcube	1 181 652
Subventions diverses : FCTVA, projet Nature, gendarmerie, FLIAJ.	48 308
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis et diverses pour les écoles, participation des collèges pour l'utilisation des gymnases	51 642
Dotations de l'Etat (recensement, titres sécurisés, frais assemblée électorale, cimetière)	28 699
<b>TOTAL</b>	<b>3 130 463</b>

Les autres produits de gestion courante, prévus au chapitre 75, sont globalement stables et comprennent essentiellement les loyers de la gendarmerie et les locations immobilières qui évoluent selon les indices habituels (agence postale, loyer 62 avenue Foch...) pour un total de (356 K€).

Enfin, les produits exceptionnels, prévus au chapitre 77, sont habituellement constitués de remboursements de sinistres courants par notre assureur ou des ventes de biens réformés. Aucune donation significative n'est prévue cette année au budget ce qui explique la diminution de ces recettes par rapport aux prévisions et aux réalisations 2017. La baisse est toutefois relative car le budget 2018 de 134 K€ intègre également une indemnité de sinistre de 115 K€ qui vise à dédommager la ville des dégâts causés par la grêle qui s'est abattue sur la toiture du Gymnase d'Aubarède en 2016. Notons dès à présent que des travaux sont prévus cette année en section d'investissement.

Des efforts de gestion permettent à la ville d'optimiser ses dépenses et ainsi de stabiliser son autofinancement en 2018 à plus de deux millions d'euros tout en respectant l'engagement pris par la majorité municipale de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.

## II-2 Section d'investissement

La Ville poursuit cette année encore une politique d'équipement importante, qui est en hausse de près d'un million par rapport à l'an dernier puisque 5,6 M€ de dépenses d'équipement sont budgétés en 2018.

Le budget d'investissement illustre également la gestion patrimoniale immobilière de la ville.

Celle-ci s'entend sur l'acquisition et/ou cession de patrimoine. En effet, la ville peut être amenée à préempter ou effectuer des acquisitions à l'amiable (acquisition de terrains, d'immeubles, des locaux et/ou de baux commerciaux) pour saisir une opportunité qui s'avère primordiale pour le fonctionnement ou le développement de la Ville ainsi que le respect du contrat municipal. De même, il peut s'avérer pertinent de *céder le patrimoine qui est devenu non stratégique (énergivore, difficile à mettre aux normes, inadapté aux nouveaux usages,...)* ou être intéressant de requalifier un bâtiment pour pouvoir par exemple en changer les usages ou les occupants. La ville est également propriétaire de différents biens de façon à soutenir le commerce de proximité et à renforcer l'attractivité du centre-ville en favorisant l'implantation d'activités complémentaires (fromagerie, restaurant,...) qui répondent aux attentes des Saint Genoïses. Ces investissements génèrent également des recettes de fonctionnement. Aussi, les locaux municipaux en cœur de ville doivent être regardés dans leur usage afin d'en optimiser leur fonction et/ou vocation compte tenu de leur « valeur économique »

Ainsi, le budget prévoit en dépenses des crédits suffisants pour procéder à l'acquisition du local situé au 49 rue Guilloux (délibération prévue à l'ordre du jour de ce même Conseil municipal pour 253 K€ hors frais) et en recettes le produit des cessions de biens communaux devenus non stratégiques afin de réduire les frais de fonctionnement et de conforter les recettes.

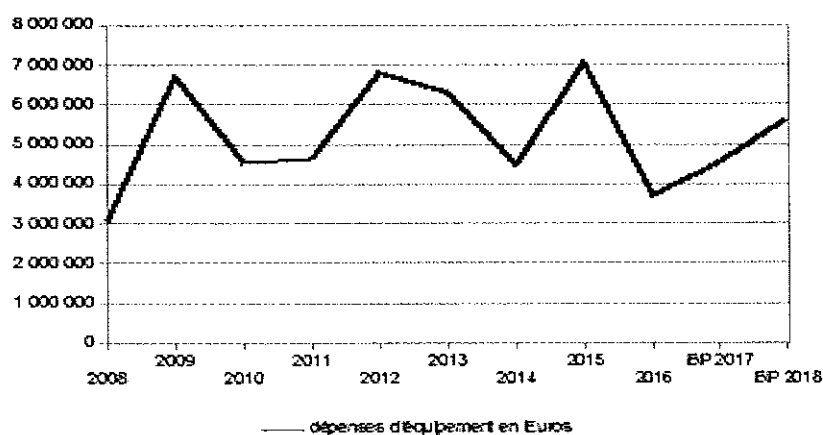
### A- Les dépenses d'investissement

Elles se composent à la fois des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et du remboursement en capital de la dette, ce dernier ne pouvant être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire hors emprunt).

En 2018, les dépenses d'équipement totales du budget ville s'élèvent à 5,6 M€.

#### Dépenses d'équipement

*(chiffres issus des comptes administratifs, sauf pour 2017 et 2018 BP)*



La Ville poursuit sa politique dynamique d'investissement avec 5,6 M€ inscrits au budget 2018 en intégrant les reports et les subventions d'investissement qui financent les budgets annexes.

Le graphique ci-dessus met en exergue des dépenses d'équipement qui oscillent entre 3 et 7 millions d'euros suivant les années. Le "plancher" de 3 M€ va correspondre à la mise aux normes et la rénovation du patrimoine. Le "plafond" de 7 M€ caractérise les années où les besoins de financement sont plus importants du fait de la réalisation de projets et/ou d'équipements nouveaux et structurants.

Les réalisations de la Ville continuent d'intégrer un volet développement durable à chaque fois que c'est pertinent de manière à réduire les coûts de fonctionnement futurs et à préserver l'environnement. Les investissements du budget 2018 peuvent être analysés et regroupés principalement en deux grandes catégories à savoir :

→ la poursuite des opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

Une partie importante des crédits est consacrée cette année à ces projets qui vont bien au-delà de l'entretien régulier et de la rénovation du patrimoine.

- Des crédits à hauteur de 1640 K€ sont inscrits pour effectuer la réalisation de l'espace sportif couvert au sein du complexe Henri Fillot ainsi que les aménagements paysagers et de voirie connexes pour optimiser l'utilisation du site,
- Un budget de 171 K€ a été prévu pour procéder aux études et au financement de la maîtrise d'œuvre nécessaires pour rénover et restructurer le Centre Social et Culturel des Barolles,
- Une enveloppe de 343 K€ a été prévue pour la rénovation de la totalité de la toiture du gymnase d'Aubarède (travaux qui font l'objet d'une indemnisation),
- L'Agenda d'Accessibilité Programmé (l'Ad'AP) se poursuit conformément aux engagements pris et 140 K€ sont prévus en 2018 avec un accent tout particulier cette année sur l'école maternelle Guilloux, la garderie périscolaire guilloux ainsi que la salle multifonctionnelle,
- Pour la petite enfance un aménagement repensé et plus fonctionnel est également prévu pour le R.A.M. des Collonges pour un total de 340 K€. L'Etat (via la C.A.F.) et Grand Lyon Habitat ont choisi de soutenir financièrement cette opération en s'engageant à verser respectivement une subvention et un fonds de concours.

→ une amélioration constante de la fonctionnalité des équipements

La ville rénove, met aux normes le patrimoine communal de manière constante en fonction de l'évolution des besoins et des usages des différents acteurs du territoire.

Il convient aussi de préserver l'ensemble des équipements de dépenses futures plus onéreuses par des travaux réguliers, adaptés et anticipés. Une logique environnementale, qualitative et de réduction des coûts est aussi intégrée lorsqu'elle est possible comme par exemple en matière de chauffage des bâtiments (programme de rénovation de chaufferies en privilégiant d'abord les installations les plus vétustes et les plus énergivores).

Pour illustrer le budget de manière concrète, vous trouverez ci-dessous quelques exemples significatifs mais non exhaustifs de dépenses d'équipements programmées pour l'exercice 2018

Opération	Budget 2018	Principaux investissements
Matériel manutention	8k€	Divers (barnums, barrières, tables...)
Subventions logements conventionnés (loi SRU)	71k€	14 rue des Halles, Résidences seniors... PIG, loyers maîtrisés
Parc automobile	13k€	Scooter, matériel de déneigement
Informatique	139k€	Câblage, cluster de virtualisation, sécurité informatique, renouvellement partiel du parc info.
Électroménager	50k€	Matériel divers et de nettoyage
Espaces verts	27,5k€	Matériel, plantations d'arbres, Réaménagements PSP-PKG Collonges
Projet nature	31k€	Plantation, soutien projet Pressin
Voirie éclairage public	243k€	FIC, Moly (tranche 2), dissimulation de réseaux, création d'allées au cimetière.
Réserves foncières	318k€	49 rue Guilloux, divers selon opportunités
Vidéo protection	27k€	Renforcement dispositif (requalification Barolles)
Hotel de Ville	30k€	Local archives pour l'essentiel, mobilier
B612	86k€	Chaudière
Tous bâtiments	395k€	Mise en conformité, sécurité, PPMS pour toutes les écoles
Groupes scolaires	118k€	Toiture Paul Frantz (1ère tranche), contrôles d'accès.
Equipements sportifs	2,04M€	Skate park mise norme complémentaire Toiture du gymnase d'Aubarède Espace couvert au complexe H.Fillot 1,64 M€
Structures jeunesse	191k€	Etudes et MOE pour le C.S.C.B. Local Boxe Collonges
Structures petite enfance	390k€	RAM Travaux Recollet(10k€) et P'tits mômes (18k€)
FLPA (Colombier et Oliviers)	80k€	Travaux de mise aux normes des ascenseurs et de réfection des appartements.

Enfin, les dépenses d'équipement comprennent aussi le versement par la ville de subventions d'investissement et de fonds de concours.

Subventions d'équipement - Fonds de concours 2018	
Subvention d'équipement La Mouche	187 537,00
Subvention d'équipement Le Colombier	91 450,58
Association Musicale - Instruments	5 000,00
FIC 2018 -Travaux - Métropole de Lyon	52 200,00
Programme Intérêt Général Loyers Maîtrisés	3 000,00
Plan façades - Centre Ville	10 000,00
Grand Lyon Habitat - Programme Logements 14 rue des Halles	45 000,00
Lyon Métropole Habitat - Programme Logements 10 Place Jaboulay	6 000,00
Lyon Métropole Habitat - Programme Logements 12 Petite rue des Collonges	6 700,00
Programme Logements Résidence Seniors 16 Avenue de Gadagne	11 000,00
Métropole de Lyon - Fonds De Concours Pour la requalification du Quartier des Barolles	228 000,00
<b>Total</b>	<b>645 887,58 €</b>

La subvention d'équipement versée au budget annexe La Mouche vise à financer les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la salle de spectacles qui seront pris en charge par le budget annexe.

Enfin, un fonds de concours sera versé à la Métropole de Lyon pour la dernière tranche de requalification des espaces extérieurs du quartier des Barolles qui va débiter en 2018. Pour mémoire, les travaux porteront sur le mail, l'accès et le parking public, les allées des Barolles et Champagnat ainsi que la place carrée.

Autre poste de dépense de la section d'investissement, **le remboursement en capital des emprunts** est prévu pour 2018 à 625 K€ pour les emprunts dits classiques et 227 K€ pour constater la diminution de plafond des Crédits Long Terme Renouvelable (C.L.T.R.).

En Millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 1/01	9,420	7,069	11,357	12,090	10,858	9,907
dont CLTR	2,840	0,961	2,294	2,068	0,350	0
Encours de dette au 1/01 hors CLTR	6,580	6,108	9,063	10,022	10,508	9,907

Cette légère diminution du capital restant dû ainsi que le remboursement total d'un ancien emprunt en 2017 permettent de stabiliser sur 2018 le remboursement du capital.

En intégrant les CLTR, on constate que la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock de dettes à rembourser qui reste inférieur à celui des communes comparables.

Stock total en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de dette au 1/01	9 408 465	7 069 356	11 357 372	12 090 721	10 858 066	9 907 222
Population DGF	21 060	21 379	21 359	21 443	21 753	21 718
Stock en € par Saint Genois	447	331	532	564	499	456
Communes comparables De 20 000 à 50 000 habitants (Source : Etat - DGFIP)	1 092	1 100	1 109	1 095	Non Disponible	Non Disponible
Communes comparables De 10 000 à 20 000 habitants (Source : Etat - DGFIP)	964	958	944	918	Non Disponible	Non Disponible

Ces ratios positifs mettent en évidence la bonne santé financière de la ville qui peut envisager avec sérénité le financement des équipements programmés au titre du contrat municipal. Toutefois, Il convient de continuer à limiter le recours à l'endettement pour qu'il reste proportionné aux capacités de remboursement et d'autofinancement de la ville.

Une grande attention est apportée dans le choix des réalisations actuelles et à venir car des équipements nouveaux engendrent toujours mécaniquement des coûts de fonctionnement qui diminuent l'autofinancement. Ce dernier doit être conforté et préservé de manière à conserver un patrimoine fonctionnel, une situation financière saine ainsi que des capacités d'actions sur le territoire au bénéfice de tous.

#### B- Les recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** se composent, outre le résultat (1,84 millions) et l'**autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement (2,1 millions) des ressources suivantes:

	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
Cessions d'immobilisations (024)	20 000	16 115,01	20 000
FCTVA	570 000	576 914,83	400 000
TLE	18 000	35 115,96	20 000
Subventions d'équipement	27 211,56	29 423,59	121 000
Nouvel emprunt	961 000,00	0,00	2 000 000
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 596 212</b>	<b>657 569</b>	<b>2 561 000</b>

Le **F.C.T.V.A.** est une dotation de l'État qui compense partiellement les collectivités de la non

récupération de la T.V.A. Elle est calculée par rapport aux seuls travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA actuel est de 16,404%. Cette recette liée aux investissements éligibles de l'année précédente va diminuer logiquement en 2018. Elle est évaluée à 400 k€ en 2018 contre 570 K€ en 2017 car les crédits consommés en investissement étaient inférieurs du fait du cycle d'investissement de la ville. Elle va augmenter à nouveau dans les années futures au vu des réalisations programmées.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée au vu du réalisé des années précédentes et des projets en cours (soit 20 K€). Celle-ci correspond toujours au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole, qui dispose de la compétence PLU.

Les **subventions d'équipement** prévues pour 121 K€ en 2018 comprennent principalement les subventions de l'État (CAF) et le fonds de concours de Grand Lyon Habitat pour la rénovation du R.A.M. des Collonges et de la Métropole de Lyon pour le projet Nature.

Enfin, un **emprunt** de 2 000 000 € destiné à financer les opérations structurantes d'investissement à savoir le financement de l'espace sportif couvert du complexe Henri Fillot (1 640 K€), les études et maîtrise d'œuvre pour la rénovation du C.S.C.B. (171 K€), et le coût net de l'aménagement du RAM (194 K€).

## CONCLUSION

Un budget 2018 qui :

- > conserve un budget de fonctionnement stable en dépenses et en recettes par rapport au BP 2017,
- > permet de respecter les engagements du contrat municipal et programmer les opérations prévues à la PPI grâce à un endettement de 2 M€ limité aux investissements structurants,
- > a nécessité des arbitrages afin de préserver la santé financière de la ville et la stabilité fiscale,
- > intègre un niveau toujours élevé d'investissement de 5,6 M€ qui correspond aux moyennes réalisées précédemment et est supérieur à celui budgété en 2017.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2017 du budget principal, soit un excédent net de 1 841 192,31€ en fonctionnement ; un besoin de financement en investissement d'une part au titre du compte 001 de 266 158,85 € et d'autre part au titre des restes à réaliser de 847 520,19€ ;
- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels du budget annexe La Mouche, soit un excédent de la section d'investissement de 26 036€ au titre du compte 001 qui finance les restes à réaliser à hauteur du même montant;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus pour l'exercice 2018 et à signer, à cet effet, tous les documents nécessaires, dans les limites des crédits ouverts sur 2018 et de la délégation accordée par la délibération 04.2014.017 du 14/04/2014;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles en vue d'obtenir une subvention totale ou partielle pour les projets et les dépenses prévues au sein des budgets principal et annexe;
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2018 en équilibre :

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2018 en équilibre.

#### ***Budget Principal***

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 561 388,41€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 10 012 812,55€

#### ***Budget annexe La Mouche***

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 658 397,77€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 298 424,00€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -  
Motion adoptée par 25 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 5.**

#### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

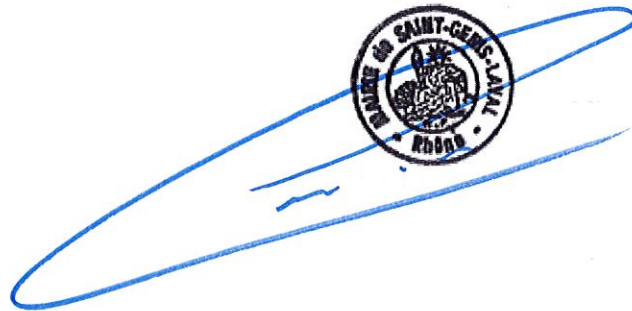
**Liste des élus s'étant ABSTENUS**

Marie-Paule GAY, Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-L'ÉCLAIRE" around the perimeter, with the year "2008" at the bottom.

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.